

## Liste complète – Mesures sanitaires, installations et équipements requis

### Actions obligatoires

#### 1. Prévoir une aire de repos adéquate et sécuritaire pour les travailleurs

⇒ Chaque ferme doit définir un emplacement sécuritaire et adapté pour les travailleurs durant leur période de repas

##### Aires de repos acceptées :

- Roulotte
- Camionnette adaptée
- Rallonge

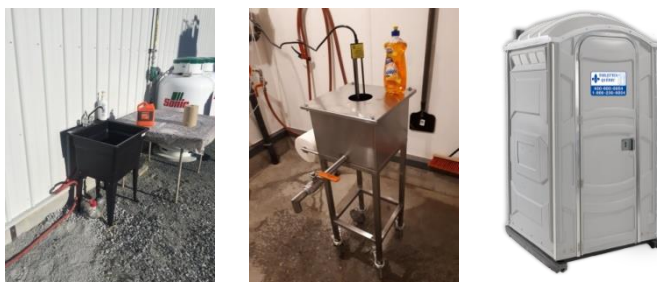


#### 2. Maintenir des mesures d'hygiène obligatoires avec les outils et équipements requis

⇒ Tous les producteurs doivent posséder les installations sanitaires adaptées pour les travailleurs

##### Installations sanitaires acceptées :

- Lavabos accessibles à l'intérieur
- Toilettes mobiles extérieures
- Salles de bain accessibles à vos



### 3. Identifier les instructions et règles à suivre dans des langues adaptées

⇒ Tous les producteurs recevront des moyens visuels, en différentes langues afin de renseigner les travailleurs des mesures à suivre

**Vos affiches ont été acheminées. Contactez-nous, si vous n'avez pas reçu le matériel.**



**Des dépliants d'information à imprimer vous seront fournis sur demande.**

### 4. Appliquer les mesures sanitaires à la ferme pour limiter la propagation du virus

⇒ Une liste de vérifications des mesures à implanter a été produite : *(Essentiel, pour les semaines avant l'arrivée des équipes d'attrapeurs)*

Ce document vise à soutenir le secteur de l'agriculture pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans les milieux de travail. Il vise à garantir que les activités puissent se poursuivre dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

# COMMENT LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19 AU TRAVAIL?

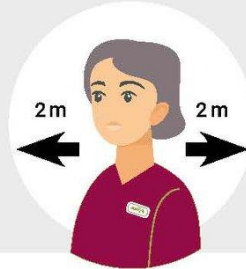
## Ordre de priorité des mesures de contrôle

1

### IDÉAL :

#### Respectez une distanciation physique de 2 mètres

Une distance d'au moins 2 m entre le travailleur et toute autre personne (travailleur, client, fournisseur, etc.) est assurée en tout temps.



2

### SINON :

#### Utilisez une barrière physique

Une barrière physique (ex. : Plexiglas) entre le travailleur et toute autre personne (travailleur, client, fournisseur, etc.) doit être installée.



3

### EN DERNIER RECOURS :

#### Portez l'équipement de protection requis

Si les mesures 1 ou 2 ne peuvent être appliquées, le travailleur doit porter un masque de procédure ET une protection oculaire (lunettes de protection ou visière).



Le couvre-visage n'est PAS un équipement de protection approprié au travail. Il peut être porté par les travailleurs **en supplément** des mesures décrites ci-dessus.



Masque  
de procédure



Couvre-visage

Ces recommandations sont basées sur le document *Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail* (12 juin 2020) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).